

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY



ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE

BOULEVARD DE LA PAIX, 1216 GENEVE, SUISSE TEL. 022 733 8222 FAX 022 733 8223

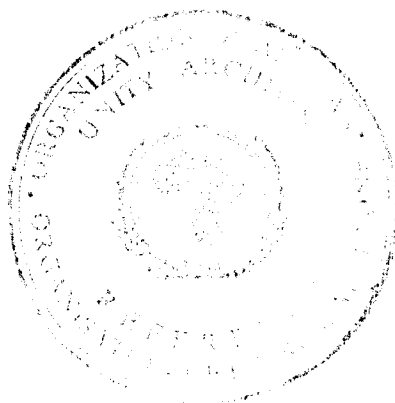
Central Organ/MEC/AMB/2(LXXV)

**SOIXANTE-QUINZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ORGANE CENTRAL DU MECANISME DE
L'OUA POUR LA PREVENTION, LA GESTION
ET LE REGLEMENT DES CONFLITS
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

ADDIS ABEBA, MERCREDI, 22 AOÛT 2001

Original: Français

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LE PROCESSUS DE PAIX AU BURUNDI**



RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR
LE PROCESSUS DE PAIX AU BURUNDI

I. Introduction

1. Lors de sa 74^{ème} session ordinaire tenue à Lusaka, en Zambie, du 5 au 8 juillet 2001, le Conseil des ministres a adopté la décision CM/Dec. 590 (LXXIV) sur la situation au Burundi. Dans cette décision, le Conseil a exprimé sa grave préoccupation face à l'impasse dans le processus de mise en œuvre de l'Accord d'Arusha pour la paix de la réconciliation au Burundi et à la détérioration continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans le pays ; condamné énergiquement la poursuite des hostilités et autres actes de violence, dont les populations civiles sont les principales victimes, et demandé aux belligérants d'engager immédiatement des négociations en vue de la cessation des hostilités et de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu ; et condamné les groupes armés qui, à ce jour, refusent d'arrêter les hostilités et de se joindre au processus de paix et de réconciliation d'Arusha. Le Conseil a invité les parties au conflit à surmonter leurs divergences pour parvenir, dans les meilleurs délais, à un consensus sur la présidence et les modalités de la transition, conformément aux recommandations pertinentes du 14^e Sommet de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi.
2. En outre, le Conseil a invité les pays de la région et toutes les parties au conflit, en étroite consultation avec l'OUA, à saisir l'occasion du Sommet régional, alors prévu à Arusha le 24 juillet 2001, pour prendre des mesures appropriées en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation, en particulier en ce qui concerne la cessation des hostilités. Le Conseil a instamment demandé aux pays voisins du Burundi de coopérer avec la communauté internationale en vue d'empêcher les groupes armés burundais de poursuivre leurs activités visant à déstabiliser le Burundi. Le Conseil a exprimé son appui au Facilitateur, Nelson Mandela, pour les efforts inlassables qu'il continue de déployer en vue de faire appliquer l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, y compris les efforts déployés par le Président El Hadj Omar Bongo, le Président Joseph Kabila et le vice-Président Jacob Zuma, en vue de la cessation des hostilités. Le Conseil, après avoir rappelé que la responsabilité première de la recherche d'une solution pacifique et durable au conflit incombe aux parties burundaises elles-mêmes, les a exhortées à coopérer pleinement et de bonne foi avec le Facilitateur et les pays de l'Initiative régionale.
3. Le Conseil m'a demandé, en ma qualité de Secrétaire général, de prendre contact avec le HCR et le Conseil de sécurité des Nations unies afin qu'ils étudient la possibilité de rapatrier les réfugiés burundais se trouvant en Tanzanie

et prennent des mesures pour assurer la sécurité des personnes rapatriées. Le Conseil a, enfin, lancé un appel aux belligérants pour qu'ils respectent scrupuleusement le droit international humanitaire.

4. Immédiatement après la session du Conseil, le Secrétariat de l'OUA a pris les dispositions nécessaires en vue de la mise en œuvre de cette décision. C'est ainsi que des communications ont été envoyées à l'ensemble des parties et acteurs concernés pour appeler leur attention sur les dispositions pertinentes de la décision et solliciter leur concours et coopération dans sa mise en œuvre.

5. Il convient de rappeler qu'à la veille du Sommet de Lusaka, et compte tenu des difficultés alors rencontrées par la classe politique burundaise pour parvenir à un consensus, les chefs d'Etat de l'Initiative régionale avaient tenu une réunion consultative au cours de laquelle le Facilitateur a fait le point de ses consultations sur la question de la direction de la transition. Les efforts déployés par la suite par les pays de la région et le Facilitateur ont culminé avec la tenue, le 23 juillet 2001, à Arusha, du 15^{ème} Sommet de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi.

6. Le présent rapport rend compte du déroulement et des résultats du 15^{ème} Sommet régional, ainsi que des efforts déployés subséquentement en vue de créer des conditions propices à la mise en œuvre rapide de l'Accord d'Arusha. Il comporte également des informations sur les autres aspects du processus de paix.

II. Déroulement et résultats du 15^{ème} Sommet de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi

7. Le 15^{ème} Sommet régional s'est tenu dans un contexte particulier. En effet, à la veille même du Sommet, dans la nuit du 22 au 23 juillet 2001, un groupe de soldats opposés au processus d'Arusha tentèrent, sans succès, de s'emparer du pouvoir. Il convient de noter que d'autres soldats mutins avaient, le 18 juin dernier, tenté de renverser le régime du Président Buyoya, lequel se trouvait alors à Libreville, au Gabon, pour des discussions avec le chef du Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD).

8. Le 15^{ème} Sommet régional a vu la participation des Présidents Yoweri Museveni de l'Ouganda, Président de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi, Daniel Arap Moi du Kenya, Benjamin Mkapa de la Tanzanie et Pierre Buyoya du Burundi, du Facilitateur des négociations inter – burundaises, Nelson Mandela, ainsi que des vice-Présidents sud-africain et zambien, Jacob Zuma et Enock Kavindele, respectivement. Le Président Paul Kagamé du Rwanda était

représenté par le Premier ministre Bernard Makuza et le Président Joseph Kabila de la République démocratique du Congo par She Okitundu, ministre des Affaires étrangères. Le Colonel Muammar Gaddafi, Leader de la Grande Jamahiriya arabe libyenne, le Président Abdoulaye Wade du Sénégal et le Premier ministre Meles Zenawi d’Ethiopie avaient également dépêché des représentants au Sommet.

9. Je me suis fait représenter par une délégation dirigée par l’ambassadeur Daniel Antonio, Secrétaire général adjoint, et comprenant mon représentant spécial au Burundi, l’ambassadeur Mamadou Bah. L’ambassadeur Berhanu Dinka, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs et Président de la Commission de suivi de l’application de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi (CSA), a également participé au Sommet.

10. Le Sommet avait pour objectif d’examiner et d’entériner les propositions du Facilitateur relatives à la question de la direction de la transition, suite aux consultations menées avec les parties, et de faire le point des efforts visant à convaincre les parties belligérantes, particulièrement les groupes armés – FDD et FNL (Forces nationales de libération) – à se mettre d’accord pour la suspension des hostilités en vue d’engager des négociations pour parvenir à la signature d’un accord de cessez-le-feu.

11. Le Facilitateur a rendu compte des efforts déployés en vue de la tenue du Sommet. Il a notamment indiqué que sur les dix-neuf parties signataires de l’Accord d’Arusha, quatorze avaient accepté sa proposition de désigner le Major Pierre Buyoya comme Président de la première phase de 18 mois de la transition, avec Domitien Ndayizeye, Secrétaire général du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), comme vice-Président. Le Sommet a unanimement entériné la proposition du Facilitateur. Le Sommet a aussi décidé que le gouvernement de transition devrait être installé au plus tard le 1er novembre 2001 à Bujumbura. S’agissant de la délicate tâche de répartition des portefeuilles ministériels et autres positions importantes au sein du gouvernement, le Sommet a décidé de nommer une commission, composée du Juge Mark Bomani, de l’ambassadeur Berhanu Dinka, de M. Haysom, membre de l’équipe de la facilitation, et du vice-Président désigné, Domitien Ndayizeye, pour assister le Président Buyoya.

12. Le Président Buyoya et le vice-Président désigné, Domitien Ndayizeye, avec le soutien de leurs groupes respectifs, ont accepté la proposition du Sommet. A cet effet, ils ont signé un document contenant une série de conditions qu’ils devront respecter pendant la période transitoire. Ces conditions se présentent comme suit :

- (i) inclusion des représentants des parties signataires dans le gouvernement de transition ;
- (ii) mise en œuvre fidèle et sans réserve de toutes les dispositions de l'Accord ;
- (iii) réforme, dans les meilleurs délais possibles, de l'armée et intégration des groupes armés et des Hutus dans l'armée ;
- (iv) collaboration pleine et entière avec le représentant du Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés en ce qui concerne le rapatriement des réfugiés et la réinsertion des sinistrés internes ;
- (v) protection absolue de tous les dirigeants politiques, notamment ceux qui reviennent d'exil ;
- (vi) engagement à ne pas exercer de représailles contre les opposants politiques ;
- (vii) libération des prisonniers politiques sur recommandation de la commission internationale à mettre en place;
- (viii) appel aux troupes régionales et internationales et aux forces de maintien de la paix en nombre suffisant, et collaboration pleine et entière avec elles aux fins du maintien de la paix et de la sécurité. De plus, autorisation sera donnée pour la mise en place d'une Unité spéciale de protection dans le but d'offrir une protection aux dirigeants politiques et au personnel international ;
- (ix) représentation équitable des communautés burundaises dans tous les bureaux de la fonction publique ;
- (x) collaboration pleine et entière avec la Commission de suivi de l'application de l'Accord;
- (xi) engagement de cesser les fonctions avec diligence à la fin de la période des dix-huit mois, courant à partir de la date de prise de fonction.

13. Le Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi, a également apposé sa signature sur le document.

14. S'agissant plus particulièrement de l'Unité spéciale de protection, le Sommet a décidé qu'elle serait composée d'un nombre égal de militaires/policiers burundais et de personnes nommées par le G7 – groupe des partis hutus - et le G10 – groupe des partis tutsis. Elle sera placée sous le commandement conjoint des Burundais et sera assistée et formée par des experts militaires des pays volontaires que sont le Ghana, le Nigéria, le Sénégal et l'Afrique du Sud. Le Facilitateur a informé le Sommet de la disposition de ces mêmes pays à contribuer des troupes pour le maintien de la paix, ainsi que de l'offre belge d'appui logistique. Les troupes dont le déploiement est envisagé auront pour mandat:

- (i) d'assurer le respect du cessez-le-feu ;
- (ii) de superviser l'intégration de l'armée, y compris le cantonnement de l'armée burundaise dans les casernes et celui des groupes armés dans des sites spéciaux de rassemblement ;
- (iii) d'apporter un appui technique à la démobilisation et à la formation ;
- (iv) d'assurer la protection des institutions et de toutes les personnalités publiques qui en exprimeraient le souhait, y compris les dirigeants politiques et les réfugiés retournant au pays ; et
- (v) d'aider à établir et à former une unité spéciale ethniquement équilibrée chargée de la protection des institutions.

15. Le Sommet a pris note des offres ainsi faites. Il a, dans le même temps, souligné que des efforts doivent être faits en vue d'amener le Conseil de sécurité des Nations unies à autoriser le déploiement d'une force de maintien de la paix, telle que prévue dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. Les dirigeants régionaux ont lancé un appel aux Nations unies à cet effet, et ont mandaté leurs ministres des Affaires étrangères pour suivre cette question.

16. Le Sommet a aussi décidé que la CSA devrait suivre de près l'application des conditions convenues par le Président du gouvernement de transition. A cet égard, le Président de la CSA soumettra un rapport aux chefs d'Etat de la région tous les quatre mois.

17. Le vice-Président sud-africain, Jacob Zuma, a informé le Sommet sur ses efforts visant à parvenir à la cessation des hostilités, prélude à un cessez-le-feu définitif. Il a reconnu qu'il n'y avait pas eu de percée significative sur cette question, mais qu'une réunion était prévue à Pretoria pour poursuivre les négociations avec les FDD et les FNL. M. Zuma a proposé qu'un Sommet régional soit organisé ultérieurement avec la présence des chefs des groupes armés, afin de les convaincre de la nécessité d'accepter de conclure un accord de paix sans délai. La recommandation a été acceptée dans son principe par le Sommet.

18. Le Sommet a félicité le Président Omar Bongo et le vice-Président Zuma pour les efforts qu'ils ont fournis en vue de parvenir à un accord de cessez-le-feu au Burundi. Il a exhorté les groupes armés à collaborer avec le gouvernement de

transition dans le but de parvenir à un accord de cessez-le-feu pour faciliter leur intégration, dans les plus brefs délais possibles, au sein de l'armée nationale burundaise.

19. Le Sommet a exprimé sa gratitude pour l'assistance généreuse apportée par la communauté internationale au processus de paix, et a lancé un appel pour des contributions supplémentaires en vue de l'application des arrangements pour la transition, y compris la réforme de l'armée et le rapatriement des réfugiés.

20. Le Sommet a aussi exprimé sa reconnaissance au Facilitateur Nelson Mandela. Conscient du rôle qu'il peut encore jouer dans la mise en application de l'Accord de paix, en tant que garant moral, autorité de dernier recours et agent de conciliation, le Sommet l'a invité à continuer à jouer ce rôle jusqu'à ce qu'une paix définitive soit rétablie au Burundi. Le Sommet a, en outre, noté avec satisfaction l'appui apporté par l'équipe de facilitation au Président Mandela. Dans le même ordre d'idées, le Sommet s'est félicité du travail positif accompli par la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha.

III. Réactions aux résultats du 15^{ème} Sommet régional et évolution du processus de paix

21. Le 24 juillet 2001, la présidence de l'Union européenne a publié une déclaration dans laquelle elle a pris note avec satisfaction de l'annonce du début de la mise en œuvre du plan du Facilitateur, tel qu'adopté lors du Sommet de l'Initiative régionale. La présidence de l'Union européenne a rappelé son invitation à tous les protagonistes du conflit burundais à rechercher, dans un esprit de compromis, une solution politique à la crise actuelle, dont les victimes principales sont les populations civiles, et condamné la tentative de coup d'Etat perpétrée par un groupe de mutins des forces armées burundaises dans la nuit du 22 au 23 juillet 2001.

22. Le Conseil de Sécurité des Nations unies a également accueilli favorablement les résultats du Sommet d'Arusha, et a exprimé l'espoir que l'ensemble de la classe politique burundaise s'impliquera positivement pour la mise en place du gouvernement de transition. Le Conseil de sécurité a demandé aux groupes armés de cesser immédiatement les hostilités et de se joindre au processus de paix. Il a lancé un appel à la communauté internationale, afin qu'elle soutienne le gouvernement de transition du Burundi.

23. Le 27 juillet 2001, le gouvernement burundais a rendu public un message en trois points, portant sur l'évolution du processus de paix, les prochaines étapes dudit processus et la nécessité de créer un environnement favorable à la paix et à la réconciliation nationale. Dans ce message, le gouvernement a

rappelé que « l'engagement à mettre en application l'Accord va bien au-delà des 11 conditions (contenues dans le document signé par le Président Buyoya et Domitien Ndayizeye) et ne concerne pas uniquement le Président et le vice-Président. Toutes, les parties signataires doivent s'impliquer entièrement et assumer leur part de responsabilité... ». Le gouvernement a souligné que, « sans cessez-le-feu, la mise en application de l'Accord d'Arusha et la mise en place des institutions de transition vont s'avérer plus difficiles ». Il a insisté sur la nécessité pour les groupes armés d'opter clairement pour la voie des négociations et de renoncer à la violence aveugle ; de même a-t-il invité la classe politique à surmonter ses divisions.

24. D'une façon plus générale, les autorités burundaises se sont embarquées dans une campagne d'explication auprès des populations en vue de mettre en relief les résultats positifs enregistrés lors du Sommet régional. Par ailleurs, le Président Buyoya et le vice-Président désigné se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises pour discuter des tâches qui les attendent.

25. Au cours de la période sous examen, les négociations entreprises en vue de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu se sont poursuivies à Pretoria. Les experts du gouvernement burundais et ceux des FDD se sont rencontrés. Toutefois, le Président Buyoya et le chef du CNDD-FDD, Jean Bosco Ndayikengurukiye, ne se sont pas rencontrés bien qu'ils aient été tous les deux présents dans la capitale sud-africaine. Le Président Buyoya a, pour sa part, eu un entretien avec le vice-Président sud-africain. Les résultats des discussions qui ont eu lieu au niveau des experts ont été plutôt minces. D'autres rencontres sont prévues pour régler les difficultés liées au lieu des réunions et à la médiation. Les FNL avaient également dépêché une délégation à Pretoria, à la fin du mois de juillet. Cette délégation a refusé de rencontrer celle du gouvernement burundais. Elle a, toutefois, indiqué avoir des propositions positives, et exprimé le souhait que celles-ci soient transmises à Bujumbura. Dans l'intervalle, les groupes armés ont intensifié leurs attaques dans plusieurs localités et régions du pays.

26. Il convient, par ailleurs, de noter que Bujumbura commence à enregistrer le retour des hommes politiques qui s'étaient exilés. Ainsi, l'on notera le retour de M. Albert Mbonerane, ancien ambassadeur du Burundi à Bonn, ainsi que celui de M. Mathias Hitimana, président du Parti pour la réconciliation du peuple (PRP), qui s'était exilé à Bruxelles depuis cinq ans. D'autres dirigeants politiques sont attendus.

27. Le 8 août 2001, et en relation avec la décision adoptée à Lusaka, le Ministère des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi a fait parvenir au Secrétariat de l'OUA une communication « réaffirmant la volonté et

la détermination du gouvernement burundais à rapatrier tous les réfugiés burundais ». Le Ministère a indiqué « avoir pris bonne note de la volonté exprimée par le gouvernement tanzanien, au mois de juin dernier, au HCR, à coopérer dans le rapatriement des réfugiés qui sera organisé dans le cadre de l'Accord tripartite signé entre le Burundi, la Tanzanie et le HCR ». Le Ministère a également informé le Secrétariat que cette volonté du gouvernement tanzanien a été « confirmée lors de la réunion transfrontalière sur les groupes thématiques, qui a eu lieu à Bujumbura du 18 au 19 juillet, et de la 1^{ère} réunion du groupe de travail technique sur le rapatriement, tenue à Kigoma le 26 juillet 2001 ».

28. Au cours de la période sous examen, mon représentant spécial s'est employé à maintenir des contacts étroits avec les différents acteurs du conflit burundais, en vue d'aider à harmoniser leurs positions. Le 2 août, il a rencontré l'ancien Président Ntubantunganya, avec lequel il a procédé à une évaluation des résultats du 15^{ème} Sommet régional et à un échange de vues sur les étapes à venir. M. Ntubantunganya a souligné la nécessité de consolider les acquis du Sommet régional et d'œuvrer à la création des conditions d'un dialogue constructif avec les représentants des groupes armés. A cet égard, a-t-il indiqué, les efforts doivent s'articuler autour de trois axes :

- la constitution de la force de protection ;
- la mise en place du gouvernement de transition ; et
- les négociations pour le cessez-le-feu.

29. Le 6 août, mon représentant spécial a rencontré le vice-Président désigné, Domitien Ndayizeye. A cette occasion, M. Ndayizeye a rappelé sa détermination et celle du Président Buyoya à travailler étroitement et loyalement ensemble dans l'intérêt du Burundi, en s'attelant prioritairement à la constitution de la force de protection, à la formation du gouvernement de transition et à la mise en place des institutions de transition. M. Ndayizeye a également souligné l'urgence qu'il y a à aider les parties signataires à retrouver leur unité, pour leur permettre d'engager le dialogue avec les groupes armés en vue de parvenir à la cessation des hostilités.

30. Enfin, le 8 août 2001, mon représentant spécial a rencontré le Président Buyoya. Cette rencontre a été l'occasion d'un échange de vues sur les différents aspects du processus de paix, y compris la constitution de la force de protection, la formation du gouvernement de transition et le cessez-le-feu. Le Président Buyoya a réitéré sa détermination à mettre en œuvre l'ensemble des décisions du 15^{ème} Sommet régional.

IV. Observations

31. Le document sur les conditions de la transition signé à Arusha par le Président Pierre Buyoya et le vice-Président Domitien Ndayizeye constitue un pas important dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Burundi. Il a, en effet, permis de lever un des obstacles les plus sérieux pour l'avancée du processus, à savoir la direction de la transition. Je voudrais féliciter les parties burundaises, en particulier le Président Buyoya et le vice-Président désigné, pour cette avancée. Je suis encouragé par leur volonté affirmée de mettre en œuvre les décisions du 15^{ème} Sommet régional, en particulier la mise en place de la force de protection et la constitution du gouvernement de transition. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Facilitateur, l'ancien Président Nelson Mandela, ainsi qu'aux dirigeants des pays de la région pour les efforts soutenus qu'ils ont déployés en vue de sortir le processus de paix de l'impasse.

32. En dépit de l'avancée enregistrée à Arusha, la situation au Burundi reste précaire, en raison des divisions qui continuent à traverser la classe politique et de la poursuite de la violence et de l'action des groupes armés. J'en appelle, encore une fois, aux groupes armés pour qu'ils mettent un terme immédiat à leurs actes de violence, dont les populations civiles sont les principales victimes, et se joignent au processus de paix.

33. Il importe donc que la communauté internationale redouble d'efforts pour aider à consolider les acquis enregistrés lors du 15^{ème} Sommet régional et apporter tout l'appui requis pour faciliter la mise en œuvre rapide de l'Accord d'Arusha. A cet égard, je voudrais me féliciter de l'engagement réitéré des dirigeants de la région à continuer à soutenir le processus de paix, conformément aux dispositions de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi. J'exhorte les Nations unies, en particulier le Conseil de sécurité, à examiner favorablement et rapidement l'appel lancé par le Sommet régional en vue du déploiement au Burundi d'une force de maintien de la paix.

34. Il convient de rappeler qu'au terme de l'Accord d'Arusha, l'OUA s'est vu assigné un certain nombre de responsabilités. Il me semble important, en cette phase cruciale du processus de paix, que l'Organe central réitère sa disposition à apporter un appui concret en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix et à soutenir la transition.